

4 et 5 juillet 2020



OFFICIAL SPONSOR

Arçais



30 HEURES



clubquiverpaludeen.neowordpress.fr

Renseignements et inscriptions : 06 35 14 31 89 / 06 65 29 14 67

Club Quiver Paludéen



REGLEMENT CONCOURS 2020



MARais POITEVIN

REGLEMENT DU CONCOURS 30 HEURES FEEDER 2020

En collaboration avec



Le concours est organisé par le « Club Quiver Paludéen ».

Lieu : Arçais (Deux-Sèvres) – Zone de marais « Ile d'Arçais » -
Rivière : Sèvre Niortaise (rive gauche)

Le concours se déroule du **samedi 4 juillet 2020** (10 heures) au **dimanche 5 juillet 2020** (16 heures).

Dans un respect du cadre environnemental et afin d'assurer un confort de pêche nous limitons le nombre des inscriptions à 24 équipes.

L'inscription au concours est ouvert à tous.

Aucun engagement d'équipe sera pris en considération sans acquittement du montant total de l'inscription.

Le paiement peut se faire en totalité lors du renvoi du coupon réponse ou en deux fois. Dans le second cas, la somme restante sera versée le jour du concours (avant le tirage au sort).

Toute inscription est définitive et ne serait faire l'objet d'un quelconque remboursement⁽¹⁾.

Chaque équipe doit être présent au Poste de Contrôle le samedi matin à 6h30 heures.

Un café de bienvenue est offert.

Le tirage au sort se fera à 7H00.

Le tirage au sort se fait selon l'ordre de date d'inscription des différentes équipes. A l'appel des noms, un des pêcheurs de l'équipe tirera une boule avec un numéro correspondant à son poste identifiée à un secteur.

Secteurs	A	B	C
Numéros	1 à 8	9 à 16	17 à 24

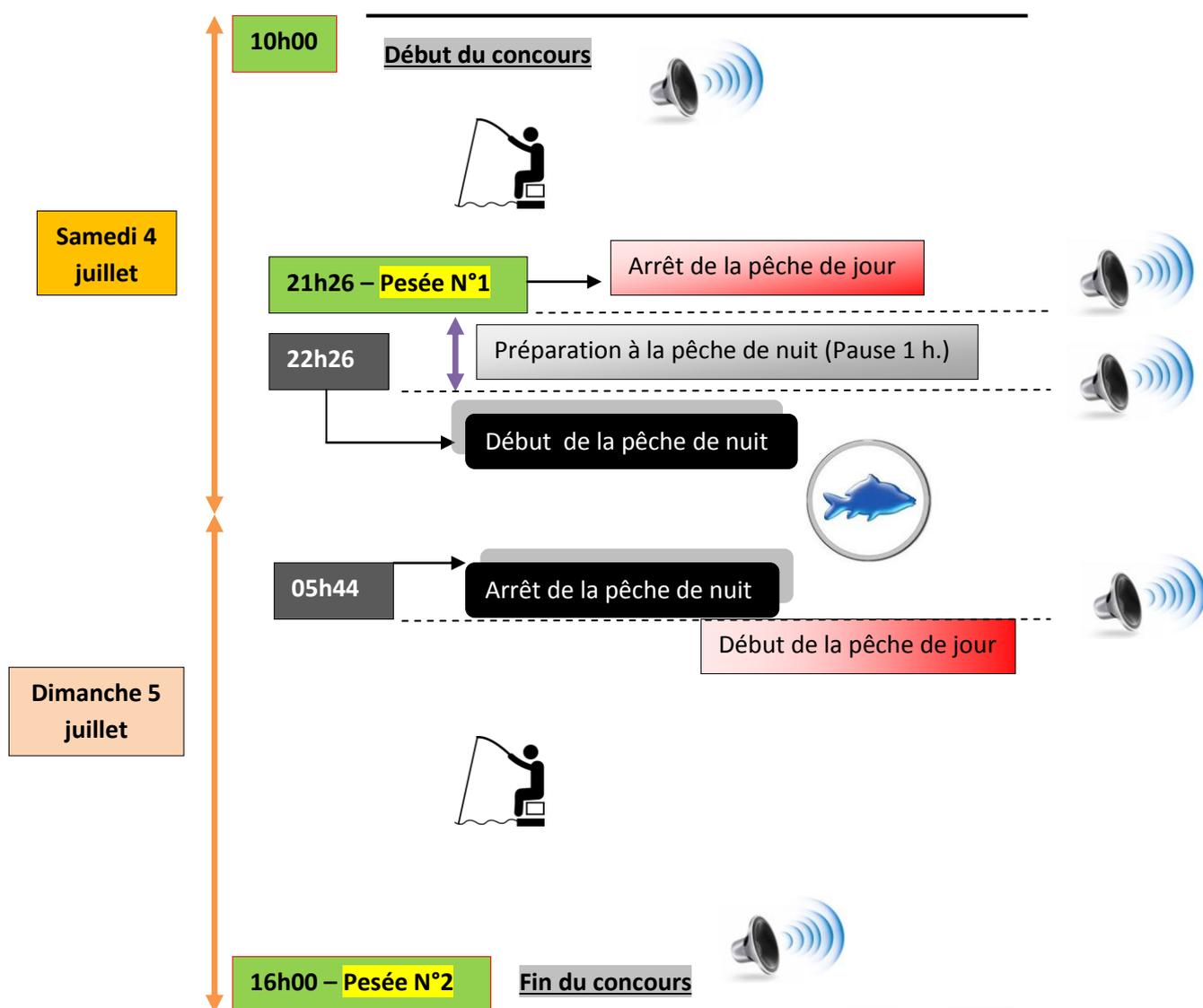
(1 : sauf raison médicale ou circonstance exceptionnelle)

Toute équipe non présente au tirage au sort des postes, se verra attribuer un des postes restant.

L'emplacement des postes est délimité par des piquets numérotés sur la berge.
Les pêcheurs auront la possibilité de s'installer de part et d'autre du numéro fiché.

Toutes les équipes doivent attendre la fin du tirage au sort avant de se diriger vers les postes.

Déroulement de l'épreuve



Signal sonore

Règlement action de pêche



- 1- 3 pêcheurs / 2 cannes à l'eau (le 3^{ème} pêcheur en relais)
- 2- Toute action de pêche ne peut se faire qu'à l'intérieur du ring.
Le ring de pêche correspond à la zone de berge ayant été préparée par les organisateurs et identifié par la signalétique (pancarte ; N° de poste).
- 3- Chaque pêcheur a pour obligation de détenir un permis de pêche en cours de validité.
- 4- La pêche au feeder se pratique au moulinet et sans flotteur (pêche à la plombée).
- 5- Concours réservé uniquement aux cannes de types Quiver-Tip et Swing-Tip.
- 6- La longueur des cannes est limitée à 14 pieds maximum (4,20 mètres).
- 7- Tous les montages sont autorisés (1 hameçon simple par ligne).
- 8- Les dimensions maximum autorisées du feeder sont de 5 cm de diamètre et de 7 cm de longueur. Tous les types sont autorisés (feeder à capsule, cage feeder, feeder flottant ...).
- 9- Le method Feeder et feeder ressort sont autorisés.
- 10- L'action de pêche est liée à la présence d'au moins un pêcheur sur le poste sinon les cannes doivent être sorties de l'eau.
- 11- Il n'y a pas de distance minimum de pêche.
- 12- Aucun amorçage n'est autorisé avant le début de l'épreuve, seul le sondage est autorisé.
- 13- Amorçage à la cage obligatoire. Utilisation de fronde, spod et bateau amorçoir interdits.
- 14- Sondage uniquement à la plombée.
- 15- Utilisation d'échosondeur interdit.
- 16- La composition des amorces devra être d'origine naturelle.
- 17- Les amorces toutes confondues (additifs compris) sont limitées à 20 litres (mouillées et tamisées) par pêcheur en action.
- 18- Les esches toutes confondues sont limitées à 6 litres par pêcheur en action.
- 19- Les esches artificielles, quelle que soit la matière (polystyrène, caoutchouc, éponge, etc.), tels asticots, vers de terre, etc. sont interdites.
- 20- Le fouillis et les vers de vase sont interdits dans l'amorce et à l'hameçon.
- 21- L'usage des pellets est autorisé pour l'amorçage et pour escher l'hameçon.
- 22- Tous les poissons comptent, sauf ceux faisant l'objet d'une fermeture ou ne respectant pas la taille légale imposée par la réglementation en vigueur. Si un poisson (non-conforme à la réglementation) est mis en bourriche, la pesée sera annulée et l'équipe disqualifiée.
- 23- Respecter vos prises : dégorger proprement. En cas d'engamage profond, couper le bas de ligne afin de ne pas blesser le poisson.
- 24- La conservation des poissons est assurée grâce à 3 bourriches immergées d'au moins 1,50 mètres durant toute la durée du concours (sauf pêche de nuit).
- 25- Les bourriches devront avoir soit un diamètre de 40 cm minimum pour les rondes soit une diagonale de 50 cm minimum pour les rectangulaires et une longueur minimum de 3,50 mètres.
- 26- La capture d'un poisson est valable même si accidentellement il n'est pas pris par la bouche.
- 27- Le harponnage volontaire du poisson est interdit.
- 28- Interdiction de bouger de son poste lors de la prise d'un beau poisson, y compris mise à l'épuisette. Pour les équipes proches, soyez courtois, retirer vos lignes si elles gênent une équipe voisine lors d'une prise.

- 29- Le pêcheur qui n'est pas en action de pêche est autorisé à aider ces coéquipiers lors d'un épuisage.
- 30- Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 10 minutes qui suivent le signal de fin d'épreuve.

Responsabilité / Civilité



- 1- Les participants au concours ne peuvent pas stationner leur véhicule sur l'emprise de la servitude de halage (d'une largeur de 6 m à partir du haut de la berge).
En effet, les emprises de servitudes de halage sont interdites à la circulation motorisée (Code des Transports, article R4241-68) y compris stationnement de caravanes.
Cependant, une autorisation exceptionnelle de droit de passage permet à chaque équipe d'accéder à son poste avec son véhicule pour y déposer son matériel (samedi avant 10 H.) et pour le reprendre à la fin du concours (dimanche après 16 H.).
- 2- Les feux au sol et les barbecues sont interdits.
- 3- L'usage des transistors ou autres modes de distraction sonores doivent être des plus discrets. L'usage d'un groupe électrogène est interdit.
- 4- Les animaux sont tolérés dans le périmètre imparti du poste (Pas de chien dans l'eau !).
- 5- Tout pêcheur dérangeant, ne respectant pas la quiétude (agressivité, ébriété ...) et ne respectant pas les clauses du règlement sera expulsé du concours par les organisateurs.
- 6- Respecter le site, un sac poubelle sera fourni à chaque équipe lors du tirage au sort. Les sacs poubelles seront remis à l'organisation lors de la clôture du concours.
Vous devez quitter le poste de pêche aussi propre que vous l'avez trouvé.
Aucun déchet, de quelque nature qu'il soit, ne devra rester sur les lieux, après votre départ. Les organisateurs vérifieront la propreté des différents postes à la fin du concours.
- 7- En cas de vol, de dégradation ou d'accident, la responsabilité de l'association ne pourra pas être mise en cause.
- 8- En cas d'intempéries (orage, vent violent ...) la compétition peut être suspendue temporairement. Cela vous sera indiqué par un coup de trompe.
La reprise de la pêche vous sera indiqué par les organisateurs (rappel coup de trompe)

Pêche de nuit

- 1- La pêche de nuit débute à **22h26 (samedi)** et se termine à **5h44 (dimanche)**. Un coup de trompe annoncera le début et la fin de la pêche de nuit.
- 2- La pêche à l'esche animal (morte ou vivante) est interdit durant la nuit.
- 3- Détecteurs de touches interdits, seuls les Starlites-diode sont autorisés.
- 4- Seules les esches végétales sont autorisés :

- ➔ Toutes graines cuites
- ➔ pellets
- ➔ bouillettes (**diamètre 10 mm maximum**)
- ➔ Panachage autorisé



- 5- Seuls les carpes (et amours blancs) sont pris en compte en pesée durant la nuit.
- 6- Tapis de réception conseillé (sac de conservation interdit).
- 7- Chaque prise doit être signalée aux commissaires (Appel à l'un des deux numéros indiqués ci-dessous).

⇒ **06 35 14 31 89 / 06 07 67 35 58**

- 8- Seuls les poissons pesés par les responsables de pesée seront pris en compte pour le classement.
- 9- Lors de la pesée, le pêcheur et les responsables de pesée doivent validés la tare du peson (à zéro avec filet de pesée humide en suspension).
- 10- Seul le pêcheur doit toucher le poisson pendant la pesée et doit assurer une remise à l'eau respectueuse et responsable immédiatement après la validation de la pesée.
- 11- Le pêcheur devra contrôler la pesée du poisson et signer le document sur lequel sera inscrit le type et le poids de la prise.
- 12- Aucune réclamation ne sera admise concernant le poids après la signature du document de pesage.
- 13- Interdiction d'éclairer l'eau la nuit, seul un éclairage modeste de la berge est autorisé.
- 14- Abris de couleur sombre ou similaire (Tentes vertes, camouflées ou biwi kaki) fortement conseillés.
- 15- Ils ne doivent pas dépasser les 10 m2.

La discrétion est de rigueur



Buvette - Restauration

➔ La buvette est ouverte durant les 30 heures.

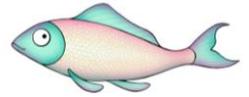
Possibilité de plateau-repas sous réservation.

Le club offre un café et un croissant le dimanche matin à chaque participant.

Les pesées



Seuls les poissons vivants sont pris en compte pour la pesée



Responsables de pesée :

L'équipe de pesée est constitué de deux personnes (membres du club organisateur).

Matériels de pesée :

→ Trépied / Seau de 25l (marque Sensas) + couvercle/ Peson à affichage digital

Nombre de pesée :

2 pesées auront lieu (hormis pesée pêche de nuit sur appel) :

→ 1^{ère} pesée : 21 heures 26 (samedi)

Un coup de trompe annonce la première pesée. A ce signal toutes les équipes retirent leur ligne de l'eau (stand-by de pesée en attente de la pêche de nuit). Dès lors la pesée effectuée, les bourriches de chaque équipe sont mises hors de l'eau.

→ 2^{ème} pesée : 16 heures (dimanche) Un coup de trompe annonce la fin du concours.

Les modalités de la pesée :

- ❶ Le trépied est déplié en haut de berge sur un endroit plat et stable.
- ❷ Les poissons vivants sont placés dans le seau avec précaution. Le nombre de poissons est conforme au volume du contenant (pris en compte de la grosseur des poissons).
- ❸ Le seau est refermé par le couvercle le temps de la pesée
- ❹ Le peson est accroché à la boucle centrale du trépied.
Une remise à zéro est effectuée.
Par sa poignée en bois, le seau est suspendu au crochet du peson en veillant à un bon équilibre de l'ensemble.
- ❺ Le chiffre annoncé par le peson est conforme lorsque celui-ci est stabilisé (3 secondes sans oscillation).
Ce chiffre correspond au poids total brut (poisson + seau + couvercle).
- ❻ Le poids validé est le poids total net.
⇒ Poids total net = Poids total brut – Poids total du seau/couvercle (soit 1.450 Kg)

⑦ Le capitaine d'équipe devra contrôler ses pesées et signer le document sur lequel sera inscrit le poids total net des prises.

Aucune réclamation ne sera admise concernant le poids après la signature du document de pesage.

⑧ Le seau est décroché, descendu en bas de berge le plus proche de l'eau. Le couvercle retiré, les poissons sont remis à l'eau avec soin.

La procédure est renouvelée autant de fois que nécessaire selon la pêche réalisée par chaque équipe.
La prise en compte du nombre et de la grosseur des poissons déterminera le nombre de pesées.

Dans le cas de très petits poissons (alevins) et si la balance n'affiche rien, les pêcheurs concernés seront départagés au nombre de poissons et placés à la suite de ceux classés au poids (*Règlement FFPS*).

Le classement

Classement au poids cumulé en points (1 gramme = 1 point)

Les calculs des pesées permettent d'afficher deux types de classement :

→ Le classement par secteur :

Il est établi par classement de rang (tri décroissant) selon le nombre de points obtenus sur le secteur.

→ Le classement général :

Il est établi par classement de rang (tri décroissant) selon le nombre de points obtenus par secteurs alternés.

Transmission des informations :



Les classements sont envoyés par sms aux capitaines de chaque équipe.

Classement 1^{ère} pesée : envoi vers 23h30 (samedi)

Classement intermédiaire à l'issue de la pêche de nuit : envoi vers 7h00 (dimanche)

Les points de chaque équipe seront également affichés sur un tableau récapitulatif au poste de contrôle.

Classement final :

Il est établi à l'issue de la dernière pesée : classement général du dimanche 5 juillet à 16h.

En cas d'égalité dans un classement, l'avantage sera donné au plus grand numéro de tirage au sort (*Règlement FFPS*).

Palmarès et remise des récompenses

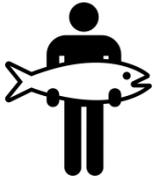
La remise des prix s'effectue selon le classement général fait par le jury.

Palmarès des équipes podium :

➔ Les trois premières équipes seront à l'honneur et se verront remettre différents prix.



Trophée du feeder de nuit :



➔ L'équipe ayant réalisé la plus belle prise durant la nuit se verra attribué une récompense spéciale.

Toutes les équipes sont récompensées. De nombreux lots seront distribués.



➔ Un pot de l'amitié clôturera les 30 Heures Feeder.

Le fait de participer au concours « Feeder 30 Heures » implique l'acceptation et le respect total du présent règlement.

Signature du capitaine d'équipe ➔



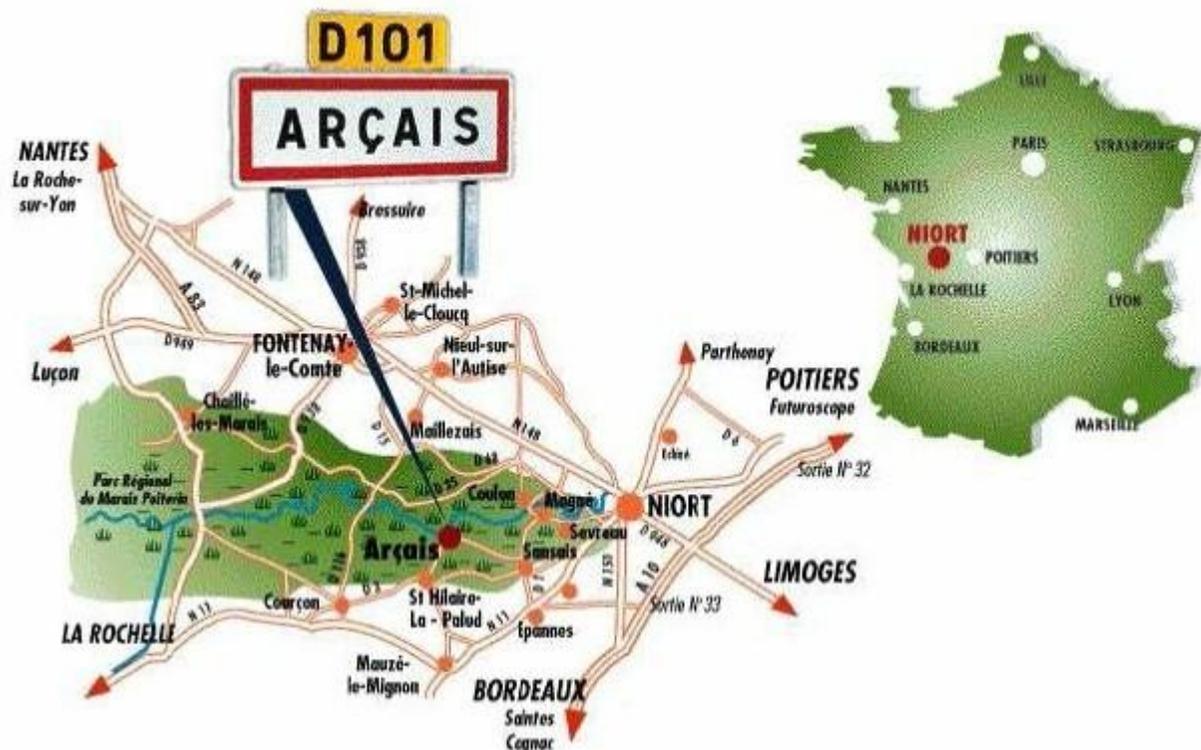
Concours des 30 Heures Feeder

Situation géographique

Le concours 30 H. Feeder se déroule dans la zone des marais de la commune d'Arçais.

Arçais est une commune du centre-ouest de la France située dans le département des Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine. Commune de la région naturelle du Marais poitevin, elle se situe à 25 kms de Niort et 50 kms de La Rochelle.

Village typique de l'habitat maraîchin, Arçais est un point de départ idéal pour découvrir le marais mouillé à pied, en barque ou à vélo. Le village maraîchin, comptant 650 habitants, peut s'enorgueillir d'être, depuis 2013, reconnu « Petite Cité de Caractère ».



Grand Port d'Arçais

Zone de pêche

Les 24 postes de pêche sont répartis sur 3 secteurs

